

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(11)/5  
18 novembre 2011

(11-6006)

---

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**Huitième session**  
**Genève, 15-17 décembre 2011**

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Madame/Monsieur le Ministre,

Dans moins d'un mois, nous nous réunirons à Genève pour la huitième Conférence ministérielle de l'OMC.

Ce sera l'occasion pour vous de passer en revue tout l'éventail des travaux de l'OMC et de donner des orientations politiques pour leur poursuite. Le rapport ci-joint, établi sous ma propre responsabilité, vous donne un aperçu des travaux dans les domaines d'activité de l'OMC, l'accent étant mis sur ceux qui selon moi méritent une attention particulière de votre part.

Je me réjouis de vous accueillir à Genève le mois prochain.

Veillez agréer, Madame/Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Pascal Lamy

---



## Huitième Conférence ministérielle de l'OMC

### Rapport du Directeur général

Dans un mois, nous nous réunirons à Genève pour la huitième Conférence ministérielle de l'OMC. Les circonstances actuelles ne sont pas ordinaires et la conférence ne pourra pas avoir lieu "comme si de rien n'était". Le monde traverse la pire crise économique depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les économies développées ont été mises à mal par de violents vents contraires. Les chiffres décevants concernant la production et l'emploi et les troubles sur les marchés financiers ont entamé la confiance des entreprises et des consommateurs. Les perspectives sont plus positives pour les pays en développement, mais même ceux qui affichent des fondamentaux solides sont en proie à des tensions car l'économie mondiale continue de donner des signes de faiblesse. Les économies ne sont pas indépendantes les unes des autres. Tant que la croissance restera timide et le chômage beaucoup trop élevé, les risques de repli sur soi augmenteront.

En période d'incertitude économique mondiale, le rôle de l'OMC est encore plus important: non seulement comme police d'assurance contre le protectionnisme, mais aussi comme moteur de la coopération internationale pour susciter la confiance en favorisant croissance et développement. Les Ministres réunis pour la huitième Conférence ministérielle peuvent contribuer à l'amélioration des perspectives économiques mondiales au profit de tous, à condition que vous soyez prêts à investir dans le renforcement du système commercial multilatéral, et à condition que vous soyez disposés à voir cette conférence comme une opportunité. En tant que Directeur général de l'OMC, je vous propose que nous travaillions à faire en sorte que l'OMC soit vue comme une organisation qui va de l'avant.

À la huitième Conférence ministérielle, nous devons examiner comment l'OMC s'est acquittée de tout l'éventail de ses tâches depuis que nous nous sommes réunis pour la dernière fois il y a deux ans. Pour ce faire, nous nous en remettons aux rapports présentés régulièrement par les organes de l'OMC et aux consultations préparatoires. Chose très importante, la huitième Conférence ministérielle sera l'occasion de tracer une voie pour nos travaux des deux prochaines années. Le présent rapport, établi sous ma propre responsabilité, est destiné à vous donner un aperçu de toutes les fonctions de l'OMC et à vous aider à fournir des orientations politiques pour les travaux futurs de cette organisation.

En établissant le présent rapport, j'ai conscience que l'OMC est souvent vue de manière fragmentée, sous l'angle de tel ou tel aspect de son mandat, au détriment des autres. Mon objectif est de rétablir une vue globale de l'OMC en tant que système intégré où les négociations, la mise en œuvre des accords, le règlement des différends, le suivi et la surveillance, le renforcement des capacités, les accessions et les autres activités ont chacun leur place et sont complémentaires. L'OMC joue un rôle important en contribuant à une plus grande cohérence dans un monde où l'intégration économique ne s'accompagne pas du même niveau de coopération politique. Pour assumer ce rôle, elle doit fonctionner elle-même de manière coordonnée, en se rappelant que cohérence bien ordonnée commence par soi-même.

Les Ministres sont mieux placés que quiconque pour contribuer à cette perspective intégrée, qui se perd trop facilement dans les préoccupations plus étriquées de notre quotidien à Genève. Les questions que j'aborde dans le présent rapport ne sont pas les seules dont s'occupe l'OMC, mais celles qui selon moi méritent votre attention et appellent des orientations de votre part dans le cadre de nos efforts communs pour faire progresser les travaux de l'OMC sur tous les fronts.

## **A. OUVERTURE DU COMMERCE MULTILATÉRAL ET ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES**

### **I. Négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD)**

Ne tournons pas autour du pot: les négociations de Doha sont dans l'impasse. Bien qu'ils aient fait de nombreuses déclarations et pris de nombreux engagements, les Membres n'ont pas été en mesure de finaliser les négociations comme cela était initialement prévu.

Le 21 avril 2011, les Présidents des Groupes de négociation et moi-même avons présenté aux Membres les "textes de Pâques". Ce document est le fruit des travaux menés depuis le lancement des négociations en 2001. Pour la première fois depuis dix ans, les Membres ont eu la possibilité d'examiner l'ensemble des textes de Doha dans tous les domaines relatifs à l'accès aux marchés et à la réglementation. Certains de ces textes portent sur des domaines où il n'avait pas été possible d'en établir avant. Ils rendent compte des travaux approfondis menés sur des questions techniques cruciales et présentent des options qui témoignent de la détermination et de la créativité des négociateurs. En résumé, les documents ne laissent planer aucun doute sur la valeur de ce qui est sur la table, mais mettent aussi en évidence les questions sur lesquelles des divergences subsistent entre les Membres.

Le domaine dans lequel ces divergences sont les plus évidentes est l'accès aux marchés pour les produits industriels. Les vues divergent fondamentalement sur le niveau d'ambition correspondant aux réductions des droits sur ces produits effectuées selon la formule convenue et sur le point de savoir si les contributions des différents Membres sont proportionnées et équilibrées. Bien que d'autres questions, en plus de celle des droits appliqués aux produits industriels, soient encore en suspens, et que le Cycle ne puisse être achevé tant qu'elles n'auront pas été résolues, c'est dans le domaine des produits industriels qu'existent actuellement les principales divergences qui empêchent les négociations de progresser.

Après avoir compris qu'il ne serait pas possible d'achever totalement le PDD à la fin de l'année, nous avons engagé un processus visant à produire un ensemble de résultats plus restreint pour la huitième Conférence ministérielle. Il était entendu que ce ne serait pas l'ensemble de résultats final mais plutôt un pas en avant pour démontrer concrètement que nous pourrions produire la totalité des résultats du PDD ultérieurement. Dès le départ, il était clair que les questions concernant les pays les moins avancés (PMA) étaient une priorité. Toutefois, certains Membres estimaient que cette composante ne répondrait pas à elle seule aux exigences de leurs mandats et qu'il fallait ajouter un "plus". Nous avons donc examiné la possibilité d'élaborer un paquet "PMA plus" qui pourrait englober la facilitation des échanges, un mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié, la concurrence à l'exportation dans l'agriculture, une avancée sur les biens et services environnementaux et une avancée sur les subventions à la pêche.

En juillet, il est devenu évident que le paquet "PMA plus" tel que les Membres l'avaient conçu ne prenait pas forme. Par conséquent, depuis septembre, je tiens des consultations avec les Membres sur ce qu'il faudra faire ensuite dans le cadre du PDD, pendant et après la huitième Conférence ministérielle.

Jusqu'ici, il ressort de mes consultations qu'aucun Membre n'est disposé à renoncer aux objectifs définis dans le mandat de Doha, mais que tous ont le sentiment qu'il faut envisager des approches différentes de celles déjà suivies. En particulier, les Membres souhaitent faire avancer de manière pragmatique les négociations dans les domaines où des progrès peuvent être obtenus, que ce soit à titre provisoire ou définitif, afin de progresser vers la concrétisation du Programme de Doha dans sa totalité. Cette possibilité est déjà prévue au paragraphe 47 de la Déclaration de Doha. En

outre, les Membres estiment qu'il faut redoubler d'efforts dans les domaines où des divergences importantes subsistent.

Ce qu'il faut maintenant, c'est rendre ces principes opérationnels. Il est donc fondamental que les Ministres donnent des orientations pour que des progrès réels puissent être accomplis en 2012.

Pour ce faire, les Ministres doivent régler le problème fondamental qui est à l'origine de l'impasse actuelle: les divergences de vues sur ce qu'est une juste répartition des droits et obligations dans le système commercial entre des Membres ayant des niveaux de développement différents. Pour certains, les économies émergentes ont atteint un niveau de compétitivité et d'efficacité dans des secteurs clés qui justifie d'assimiler la réciprocité à la parité des obligations. D'autres soulignent que les économies émergentes sont toujours confrontées à d'énormes difficultés de développement dans de nombreux secteurs de leur économie et sont encore loin d'atteindre les niveaux de revenu par habitant et le niveau de vie que connaissent les économies industrialisées. Ils font valoir qu'en l'occurrence, il n'est pas approprié d'assimiler la réciprocité à l'égalité des obligations.

Il est clair que, comme dans le cas des négociations sur le changement climatique, pour progresser dans les négociations commerciales multilatérales, il faudra apporter une réponse politique à cette question politique.

Lors de l'examen de cette question, il importera de s'assurer que tous les Membres restent attachés aux objectifs qui sont inscrits dans le Programme de Doha pour le développement et, plus généralement, sont défendus par l'Organisation mondiale du commerce. Je résumerai ces objectifs de la façon suivante: poursuivre l'ouverture du commerce; préserver l'ouverture du commerce; continuer d'actualiser les règles régissant le commerce mondial pour s'assurer qu'elles restent en phase avec une structure des échanges en constante évolution; et prendre des mesures pour faciliter l'intégration des pays les plus pauvres dans l'économie mondiale. Ces objectifs généraux découlent d'une conviction commune à tous les Membres de l'OMC: un système commercial multilatéral plus ouvert et fondé sur des règles est un instrument utile dont disposent les pays pour générer de la croissance, préserver les emplois et en créer, réduire la pauvreté et, au bout du compte, aider les pays à se développer durablement.

## **II. Autres domaines de renforcement des règles**

Qu'il me soit permis de mentionner quatre autres domaines de négociation qui, sans pour autant faire partie du PDD, méritent néanmoins, à mon avis, l'attention des Ministres: il s'agit de négociations relatives au Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, des règles d'origine, de l'Accord sur les technologies de l'information et de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics.

### **a) Négociations relatives au Mémorandum d'accord sur le règlement des différends**

Depuis la septième Conférence ministérielle, en 2009, les Membres ont poursuivi les négociations en vue d'améliorer et de clarifier le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Mon sentiment est que les Membres sont satisfaits du fonctionnement global du système de règlement des différends et ont conscience que celui-ci est perçu par beaucoup comme un exemple à suivre ailleurs. Les Membres n'entendent pas apporter des changements fondamentaux au Mémorandum d'accord, mais plutôt améliorer le système existant sur des points bien précis. Mon sentiment est aussi que les experts ont travaillé durement et longtemps en vue d'identifier un terrain d'entente possible pour les questions qui restent ouvertes. La question dont les Ministres sont saisis aujourd'hui est de savoir s'ils pensent que le moment est venu de sonner la cloche annonçant le dernier

tour dans ces négociations, autrement dit de savoir si les Ministres souhaitent appeler maintenant à leur conclusion rapide.

**b) Règles d'origine**

Les négociations visant à harmoniser les règles d'origine non préférentielles pour environ 2 700 produits inscrits dans notre nomenclature ont été lancées voilà 16 ans, inspirées par la conviction que des règles d'origine simples et claires peuvent aider à améliorer l'environnement commercial international et à réduire les coûts pour les opérateurs commerciaux et économiques.

Jusqu'ici, les Membres sont parvenus à s'entendre sur les règles relatives à quelque 1 500 produits. Pour les autres, l'accord est étroitement lié à la question de savoir si ces règles s'appliquent aux mesures correctives commerciales ou si ces dernières doivent suivre un ensemble de règles différent. La question dont les Ministres sont saisis est de savoir s'ils pensent que, après 16 années de négociations, le moment est venu de parvenir à un accord sur les règles d'origine non préférentielles pour les produits restants.

Outre la question des règles d'origine non préférentielles se pose celle des règles applicables au commerce préférentiel. Nous avons constaté certains progrès dans le sens de la simplification des règles relatives aux régimes préférentiels en faveur des PMA, mais en dépit de cette évolution positive la prolifération et la complexité des différents régimes – nationaux, bilatéraux, régionaux ou unilatéraux – doivent, à mon avis, être examinées attentivement.

**c) Accord sur les technologies de l'information**

L'Accord sur les technologies de l'information (ATI) est un "accord plurilatéral ouvert" dans le cadre duquel 73 participants, qui représentent 97 pour cent du commerce mondial des produits des technologies de l'information, se sont engagés à accorder à tous les Membres de l'OMC la franchise de droits pour ces produits sur la base de la nation la plus favorisée.

Au cours des derniers mois, certains participants à l'ATI ont engagé une réflexion sur la possibilité d'entamer de nouvelles négociations sur l'ATI en vue, entre autres choses, d'élargir la gamme des produits visés, d'accroître le nombre des participants et de traiter les obstacles non tarifaires. En parallèle, il a été suggéré de transformer l'ATI en un accord international sur l'économie numérique. Ce sont des initiatives intéressantes qui visent à actualiser l'ensemble des règles de l'ATI compte tenu de l'évolution rapide de la technologie. C'est là, à mon sens, un domaine prometteur pour les travaux futurs. La question dont les Ministres sont saisis est de savoir si l'ATI peut servir d'exemple à suivre dans d'autres secteurs.

**d) Renégociation de l'Accord sur les marchés publics**

L'Accord sur les marchés publics (AMP) est un autre exemple d'accord plurilatéral; toutefois, seuls ses membres sont admis au bénéfice de ses dispositions et son application ne repose pas sur le principe de la nation la plus favorisée. Depuis plus de dix ans, les Parties à l'AMP mènent des négociations visant à en améliorer les règles ainsi qu'à étendre l'accès aux marchés qu'il offre. Un "paquet AMP" est désormais à portée de main. Le paquet actuellement sur la table est substantiel et procurerait aux entreprises des Parties des gains en termes de possibilités d'accès aux marchés estimés entre 80-100 milliards de dollars EU par an. Il permettrait d'assurer la bonne gouvernance et une gestion saine des ressources publiques. L'achèvement des négociations en cours faciliterait en outre une nouvelle vague d'accessions à l'Accord, y compris de Membres qui négocient actuellement pour devenir partie à l'AMP, dont la Chine.

À mon avis, la question à laquelle vous avez à répondre est de savoir si vous pensez que le moment est venu de redoubler d'efforts pour clore tous les chapitres des négociations en cours et passer ensuite aux négociations d'accession en suspens.

## **B. ADMINISTRATION DE L'ENSEMBLE DE RÈGLES**

L'OMC est chargée de faciliter la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement des accords commerciaux multilatéraux. C'est "l'essentiel au quotidien" de nos activités, même si, malheureusement, cette fonction ne bénéficie pas toujours de toute l'attention qu'elle mérite eu égard à son importance. Les travaux menés dans le cadre des réunions ordinaires des comités constituent une véritable "soupape de sécurité" à la disposition des Membres pour traiter des préoccupations commerciales spécifiques et éviter qu'elles ne dégénèrent en conflits. J'encourage donc les Membres à utiliser davantage ces mécanismes. Je voudrais saisir cette occasion pour donner un coup de projecteur sur certains travaux ordinaires de l'OMC, ne serait-ce que pour rappeler à nous tous leur importance.

Depuis le début de la crise financière, j'ai régulièrement fait rapport à l'Organe d'examen des politiques commerciales sur l'évolution récente des échanges. De plus, suite à une demande formulée par les dirigeants du G-20, le Secrétariat de l'OMC et les secrétariats de l'OCDE et de la CNUCED ont établi conjointement des rapports réguliers sur les mesures relatives au commerce et aux investissements adoptées par le G-20 durant la crise. Nous avons procédé de même pour l'APEC. La transparence accrue apportée par ces rapports a concouru à sensibiliser aussi bien les Membres que les non-Membres aux mesures de restriction des échanges. Les différents rapports de suivi et de surveillance produits par l'OMC ont été discutés par les Membres et ont ainsi aidé à renforcer la confiance multilatérale. Une décision spécifique a été élaborée pour examen et approbation par les Ministres à la huitième Conférence ministérielle.

Dans le cadre du Mécanisme d'examen des politiques commerciales, l'OMC s'est rigoureusement acquittée du mandat qui est le sien d'examiner les politiques et pratiques commerciales des Membres. Depuis la mise en place du Mécanisme, 141 Membres ont été soumis à examen, dont 30 depuis la dernière Conférence ministérielle. Nous nous sommes en outre employés à encourager une interactivité accrue des discussions dans le cadre de cet exercice. La quatrième évaluation du Mécanisme a offert aux Membres l'occasion de discuter des améliorations à apporter au processus d'examen des politiques commerciales en vue de le rationaliser, d'améliorer le dialogue et de renforcer le suivi. Un bon ensemble d'améliorations a été convenu et est maintenant prêt à être soumis aux Ministres pour approbation à la huitième Conférence ministérielle.

Les accords commerciaux régionaux (ACR) occupent une place croissante dans les politiques commerciales des Membres et il est donc important que le système commercial multilatéral comprenne mieux ces accords. Jusqu'à présent, les Membres ont avec pragmatisme laissé de côté la question de la relation juridique entre les systèmes commerciaux multilatéraux et préférentiels – et se sont concentrés sur l'utilisation du Mécanisme de l'OMC pour la transparence en vue de mieux appréhender les caractéristiques des ACR notifiés à l'OMC. Le Rapport sur le commerce mondial 2011, publié ce mois de juillet, est consacré à cette question. Globalement, je pense que le Mécanisme pour la transparence nous a apporté des indications utiles sur chaque accord. Néanmoins, j'estime que nous pouvons encore creuser beaucoup plus les questions communes aux accords commerciaux régionaux. Pareille démarche nous aiderait à mieux apprécier l'ampleur des convergences et divergences réglementaires dans ces accords, ainsi que les risques de segmentation du marché. La question dont les Ministres sont saisis est de savoir si la huitième Conférence ministérielle pourrait constituer une bonne occasion de lancer un dialogue renforcé sur les accords commerciaux régionaux.

Enfin, la qualité du suivi et de l'examen par les pairs à l'OMC est fortement tributaire de la qualité des informations fournies par les Membres, d'où l'importance que revêt le respect des obligations auxquelles les Membres ont souscrit en matière de notification. En définitive, la transparence dépend du bon vouloir des Membres et c'est pourquoi je juge essentiel d'améliorer le respect des prescriptions en matière de notification. Afin d'aider les Membres en développement à cet égard, le Secrétariat leur fournit une assistance technique ciblée. Enfin, depuis la dernière Conférence ministérielle nous avons réorganisé les bases de données dans lesquelles sont consignées ces notifications. Nous avons de plus mis en route un processus visant à intégrer les bases de données sur les obstacles commerciaux, tarifaires et non tarifaires et à mettre en place une base de données sur les politiques relatives aux services, dans le souci de mettre à la disposition des Membres un véritable instrument de veille commerciale. C'est un domaine dans lequel l'OMC devrait, je pense, investir collectivement dans les années à venir. L'OMC doit en effet être "le" responsable de la veille commerciale.

### **C. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

L'un des principaux piliers et atouts de l'OMC depuis sa création est le bon fonctionnement de son système de règlement des différends. Tout le monde s'accorde à dire que ce système très apprécié permet à l'ensemble des Membres de résoudre les différends commerciaux d'une manière juste, prévisible et relativement rapide. Le succès remarquable avec lequel il contribue à la résolution des différends internationaux, ainsi que son caractère automatique, renforcent la stabilité, la sécurité et la prévisibilité des règles régissant le commerce international. Certaines difficultés subsistent, mais j'ai le sentiment que, globalement, le système remplit extrêmement bien sa principale fonction qui est d'encourager la résolution des différends commerciaux et que les rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel ont largement contribué à clarifier les droits et obligations des Membres énoncés dans les accords visés. Le fait que les Membres ont fréquemment recours au système montre qu'ils ont confiance dans un mécanisme de règlement des différends que beaucoup considère comme un modèle à suivre pour la résolution pacifique des différends dans d'autres domaines des relations politiques ou économiques internationales.

Même si les participants les plus actifs au système restent les Membres développés, notamment les États-Unis et l'Union européenne, il convient de noter que ces dernières années la participation globale des pays en développement, dont certains avaient recours au système pour la première fois, a été égale ou supérieure à celle des pays développés. Il convient également de noter que dans les procédures de règlement des différends, on a vu non seulement des pays développés Membres l'emporter sur d'autres pays développés Membres, mais aussi des pays en développement Membres l'emporter sur de grandes nations commerçantes.

Malgré son succès, je sais qu'il est encore possible d'améliorer le système de règlement des différends. Bon nombre des changements qui pourraient utilement être apportés sont actuellement examinés par les Membres dans le cadre des négociations en cours sur le Mémoire d'accord que j'ai évoquées plus haut. Il y a en outre, à mon avis, d'autres domaines qui méritent notre attention, s'agissant par exemple d'aider les PMA à participer plus activement au règlement des différends, de fournir une assistance technique en la matière et de mieux utiliser les autres procédures de règlement des différends que prévoient nos règles, comme les bons offices, la médiation et l'arbitrage.

Une meilleure compréhension du processus de règlement des différends de la part des Membres contribue au bon fonctionnement du système et le Secrétariat continuera de fournir dans ce domaine une assistance technique et une aide au renforcement des capacités. En ce qui concerne les pays en développement Membres, le Secrétariat est tenu de mettre à leur disposition un expert juridique qualifié. Je pense qu'il est important de rappeler aux Membres, en particulier ceux qui ont recours pour la première fois au système de règlement des différends, l'existence de cette assistance.

Je pense aussi que le renforcement du Centre consultatif sur la législation de l'OMC, organisation indépendante qui donne des avis juridiques aux pays en développement, serait une bonne chose.

En 2010, nous avons lancé un processus de consultations informelles avec les Membres de l'OMC, les membres des groupes spéciaux, les spécialistes du droit commercial et les experts du Secrétariat associés au système de règlement des différends de l'OMC en vue d'étudier la possibilité de réaliser des gains d'efficacité dans ce domaine afin de réduire la charge pesant sur les Membres et le Secrétariat. L'approche générale suivie était que les améliorations éventuelles devraient être compatibles avec les règles existantes et que des changements ne pourraient être envisagés que s'ils n'entraînaient pas un amendement du Mémorandum d'accord. Les ajustements devraient aussi être effectués sans compromettre l'excellente réputation et les très bons résultats du système. Ces consultations se poursuivent et sont ouvertes à quiconque désire contribuer à ce processus important.

Enfin, nous mettons au point, en consultation avec les Membres, un système de dépôt par voie électronique qui permettra d'être plus efficace en termes de temps et de coûts, aidera à renforcer la sécurité des documents concernant les différends, constituera une base de données sur les différends consultable par les Membres et le public et facilitera le passage à un Secrétariat "zéro papier".

#### **D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES**

Aider les pays en développement et les pays les moins avancés à s'intégrer dans le système commercial multilatéral est l'une des fonctions essentielles de l'OMC, à laquelle je suis personnellement très attaché. L'OMC joue deux rôles principaux en matière de renforcement des capacités commerciales. Elle joue tout d'abord un rôle de *plaidoyer*, d'analyse et de débat, en utilisant son pouvoir rassembleur et sa fonction de surveillance pour soutenir l'initiative Aide pour le commerce, y compris par des examens périodiques. Un deuxième rôle important que joue l'OMC a trait à l'*exécution* des activités visant à renforcer les capacités commerciales, à la fois en sa qualité de partenaire d'initiatives faisant intervenir plusieurs institutions, notamment le Cadre intégré renforcé (CIR) en faveur des PMA et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) qu'elle héberge, et en tant qu'agence d'exécution de son propre plan d'assistance technique et de formation.

S'agissant des activités de plaidoyer, le troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui s'est tenu les 18 et 19 juillet 2011, est passé de la discussion des priorités et de la mobilisation des ressources à l'examen de l'efficacité de l'Aide pour le commerce sur le terrain. Des résultats ont été mis en évidence: augmentation des volumes d'exportation, création d'emplois, réduction des délais de dédouanement et de transit frontalier, et impacts sur la pauvreté. Mais il a aussi été reconnu que toutes les parties prenantes devaient accorder plus d'attention à certains points tels que l'amélioration de l'efficacité de l'aide, le renforcement des systèmes de notification et la poursuite des efforts visant à associer le secteur privé à l'initiative.

Les efforts de mobilisation des ressources ont porté leurs fruits, le montant obtenu au titre de l'Aide pour le commerce atteignant environ 40 milliards de dollars EU en 2009, soit une progression de 60 pour cent par rapport à la période de référence 2002-2005. La part des PMA dans le total de l'Aide pour le commerce a aussi augmenté, passant de 26,5 pour cent à 30,4 pour cent au cours de la même période. Des progrès importants ont aussi été faits par les pays en développement s'agissant d'intégrer les considérations liées au commerce dans leurs stratégies de développement. Un autre thème mis en évidence lors du troisième Examen global a été celui de l'"intersection" du commerce avec le programme plus large de développement durable, y compris des questions telles que la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes, la croissance verte et l'énergie.

Le programme de travail de l'Aide pour le commerce 2012-2013 intitulé "Renforcer la cohérence" vient d'être approuvé. Nous avons parcouru un long chemin depuis le lancement de cette

initiative en 2005. À mon avis, il serait utile qu'à la huitième Conférence ministérielle, vous réaffirmiez votre engagement à l'égard de l'initiative Aide pour le commerce, en tant qu'élément indispensable pour soutenir un programme solide en faveur de l'ouverture du commerce et de l'élaboration des règles.

L'OMC utilise aussi son pouvoir rassembleur pour donner un coup de projecteur sur l'assistance fournie par les donateurs à l'appui des pays en développement producteurs de coton au titre du "Mécanisme du cadre consultatif sur le coton". La 16<sup>ème</sup> série de consultations dans le cadre de ce Mécanisme que je dirige a eu lieu le 3 novembre 2011 sur la base d'un tableau faisant apparaître les programmes de soutien mis en œuvre dans ce secteur par les Membres de l'OMC ainsi que par les institutions multilatérales.

Pour ce qui est de l'exécution, en 2010-2011, l'OMC a assuré plus de 700 activités d'assistance technique, y compris des activités sur le terrain dans les pays et régions Membres de l'OMC, et des activités à Genève. Cet exercice biennal a aussi vu un renforcement de la coopération avec les organismes partenaires régionaux, ainsi qu'un élargissement considérable du public visé, par l'établissement de contacts avec les parlementaires, les universités et le secteur privé. Nous avons accordé une attention particulière à l'octroi d'une aide aux PMA, lesquels ont été les bénéficiaires en 2010-2011 de plus de 40 pour cent de l'ensemble des activités d'assistance technique. L'une des principales réalisations de ces deux dernières années a été la mise en place avec succès d'une stratégie d'apprentissage progressif dont une composante clé est la formation à distance. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, plus de 4 000 fonctionnaires gouvernementaux ont suivi des cours de formation en ligne. Sur ce total, 23 pour cent provenaient des PMA.

Je souhaite également insister ici sur le programme de Chaires de l'OMC qui a été lancé en 2009 et est devenu opérationnel en 2010. Quinze établissements universitaires de pays en développement, choisis par voie de concours, se sont vu attribuer des chaires et reçoivent un appui pour la préparation des cours, l'enseignement, la recherche et l'information dans le but de nouer des liens plus étroits avec les chercheurs.

L'OMC travaille en partenariat avec d'autres organisations internationales pour exécuter des activités de renforcement des capacités commerciales dans les PMA au titre du Cadre intégré renforcé. Le CIR soutient actuellement 20 projets exécutés dans des PMA afin d'éliminer les contraintes du côté de l'offre qui font obstacle au commerce dans des secteurs axés sur la croissance des exportations et la création de revenus pour améliorer les moyens d'existence des pauvres, le respect des normes et la création de valeur ajoutée, et dans le secteur des services, y compris le tourisme.

L'OMC collabore aussi avec d'autres organisations pour l'apport d'une coopération technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires par le biais du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Au cours des deux dernières années, le FANDC a continué d'aider les bénéficiaires dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution de projets sur le terrain pour rendre les pays en développement mieux à même de respecter les prescriptions internationales en matière SPS et donc de faire le commerce des produits alimentaires et agricoles. En 2010 et 2011, 12 demandes concernant l'élaboration de projets et 15 projets ont été approuvés en vue d'un financement. Le FANDC consacre actuellement 50 pour cent environ de ses projets à des PMA et autres pays à faible revenu.

En ce qui concerne l'avenir, je vois dans le domaine du renforcement des capacités commerciales deux défis interdépendants pour lesquels il serait important que les Membres fournissent des orientations: mobiliser un financement durable et montrer les résultats de nos activités. Compte tenu de l'incertitude de la situation économique mondiale et des pressions budgétaires exercées dans les principaux pays donateurs, l'une des tâches les plus difficiles qui incombe à l'OMC dans le domaine de l'Aide pour le commerce est de maintenir le niveau des

financements et de faire en sorte que les programmes qu'elle mène dans le domaine du renforcement des capacités commerciales reçoivent des ressources suffisantes. Nous avons déjà observé une diminution du financement pour le Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC qui est tombé de 19,6 millions en 2009 à 16,1 millions en 2010, ce qui nous oblige à rationaliser l'assistance technique. Le deuxième défi a trait à la nécessité de montrer des résultats: démontrer que le renforcement des capacités commerciales a une influence positive sur l'aptitude des Membres à faire du commerce. Le troisième Examen global a permis d'importants progrès à cet égard mais a aussi mis en évidence la tâche qui reste à accomplir s'agissant d'améliorer l'efficacité. Le Plan d'assistance technique et de formation 2012-2013 de l'OMC introduit la notion de "gestion axée sur les résultats" dans la conception, la gestion et l'exécution des programmes de renforcement des capacités commerciales de l'OMC et sert de point de départ pour le suivi et l'évaluation structurels de ces activités. Le CIR et le FANDC s'orientent aussi dans cette direction.

## **E. ACCESSIONS**

À la huitième Conférence ministérielle, nous aurons mené à son terme l'accession de quatre nouveaux Membres: la Russie, le Monténégro et deux PMA, le Vanuatu et le Samoa. Après la Conférence ministérielle, il restera 27 processus d'accession en cours, dont plus d'un tiers concerne des PMA.

Le Secrétariat a intensifié ses efforts à l'appui des processus d'accession en mettant en œuvre tout un éventail d'activités. En 2011, les gouvernements accédants ont bénéficié de plus de 100 activités d'assistance technique dont pas moins de la moitié avait un rapport avec l'accession. Nous avons également vu la création du "Programme de la Chine en faveur des PMA et des accessions" visant à fournir une assistance technique aux PMA accédants. L'OMC s'est également associée au Centre du commerce international (ITC) pour apporter une assistance technique au secteur privé dans les pays accédants. Cette initiative s'est révélée très efficace pour aider les candidats à l'accession, ainsi que pour faire œuvre de sensibilisation et d'information sur ce que l'accession représente. Je considère qu'il est essentiel de poursuivre et d'approfondir ce travail.

Une autre priorité a été le renforcement de la transparence du processus d'accession. Depuis décembre 2009, j'ai pris l'initiative de faire rapport au Conseil général sur les accessions. Nous avons introduit un bulletin qui permet aux gouvernements accédants de donner des renseignements, de demander une information en retour et de contribuer à la planification et à la préparation des réunions et négociations en vue de l'accession. Nous avons également terminé les travaux concernant la base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions. Le dialogue entre les PMA accédants et les Membres de l'OMC, engagé en 2009, s'est poursuivi sous les auspices du Sous-Comité des PMA. Malgré ces améliorations, le sentiment demeure que les processus d'accession, en particulier dans le cas des PMA, sont indûment compliqués et longs. Le Secrétariat continuera d'améliorer son soutien aux processus et aux candidats, mais c'est aux Membres qu'il incombe d'examiner les questions de fond qui sont en jeu. La huitième Conférence ministérielle offrira une bonne occasion de discuter des questions liées aux accessions dans le souci d'une rationalisation des processus.

## **F. COMMUNICATION**

Lorsque j'ai été reconduit dans mes fonctions en 2009, j'ai indiqué que le renforcement de la communication avec les parties prenantes extérieures – ONG, parlements, milieux universitaires et entreprises – était une priorité importante. Je pense que des progrès substantiels ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le Forum public annuel de l'OMC est maintenant devenu l'"événement" qui permet à la société civile d'exprimer ses vues et ses préoccupations au sujet de tous les aspects du système

commercial multilatéral. En 2010 et 2011, les forums publics ont attiré plus de 1 500 participants dont des universitaires, des représentants d'entreprises, des fonctionnaires, des représentants d'organisations internationales, des journalistes, des juristes, des représentants d'ONG, des parlementaires et d'autres personnes encore venus du monde entier.

Nous avons aussi intensifié nos relations avec les parlementaires et leurs collaborateurs. Les parlements nationaux jouent un rôle clé car ils approuvent les accords négociés par leurs gouvernements et les incorporent dans le droit interne. Les médias sont un autre groupe de parties prenantes avec lesquelles l'OMC maintient un dialogue régulier. En 2010 et 2011, l'OMC a organisé à l'intention des journalistes à Genève des séances d'information, des séminaires de formation et des ateliers régionaux portant sur divers aspects de ses travaux. Je pense que ces activités s'adressant aux journalistes ont un effet en contribuant à informer le grand public sur le système commercial. En 2011, nous avons remanié notre site Web, qui reçoit plus de 35 000 visites par jour.

Nous avons aussi informé les ONG des faits nouveaux survenus à l'OMC. Des séances d'information ont été organisées à leur intention, 21 en 2010 et 15 en 2011. L'OMC a aussi accueilli environ 350 groupes d'étudiants venus visiter l'Organisation en 2010 et 2011. Les activités de communication avec les entreprises ont été intensifiées en 2011 et continueront à l'être l'année prochaine.

Malgré ces résultats, je pense que nous avons toujours la tâche difficile de faire comprendre au grand public la dynamique complexe de l'OMC. C'est aussi un domaine important pour les Membres, et non seulement pour l'Organisation elle-même, car les politiques commerciales doivent avoir le soutien de l'opinion publique. L'amélioration de la collaboration dans ce domaine entre le Secrétariat de l'OMC et les Membres est une question à laquelle il faudrait prêter plus d'attention.

#### **G. COHÉRENCE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES AU NIVEAU MONDIAL**

L'OMC maintient un vaste réseau de collaboration et de relations avec plus de 70 organisations. Même si la cohérence relève essentiellement des Membres de ces organisations, le renforcement de l'interaction et de la coopération entre organisations internationales peut contribuer à réaliser l'objectif de la cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial.

Je voudrais mettre l'accent sur trois éléments de nos travaux des deux dernières années. Premièrement, il y a la coopération en vue de mesurer le commerce en valeur ajoutée dans le cadre de l'initiative "Fabriqué dans le monde", au titre de laquelle nous collaborons avec plusieurs organismes internationaux, y compris l'OCDE, la Banque mondiale, le BIT, la CNUCED et l'ONU, ainsi que plusieurs bureaux de statistique nationaux. Le commerce international est aujourd'hui indissociable des réseaux de production mondiaux et dans ce nouveau contexte du commerce des tâches, l'OMC joue un rôle pionnier dans l'élaboration d'une nouvelle mesure des courants commerciaux fondée sur la valeur ajoutée. Pour cela, nous avons besoin de coopérer avec d'autres partenaires pour constituer les séries de données nécessaires et définir des méthodes communes. Établir une mesure plus précise de la valeur des transactions commerciales et des courants commerciaux sera un élément important d'un dialogue national et international, davantage fondé sur des données de fait, sur le rôle du commerce dans la croissance, les déséquilibres mondiaux, la création d'emplois et le développement.

Deuxièmement, le financement du commerce est un domaine où l'OMC a travaillé avec le groupe de la Banque mondiale pour aider les pays à faible revenu à accéder à ce financement, en appuyant le renforcement des mécanismes de financement du commerce dans les banques régionales de développement, en particulier la Banque africaine de développement. Nous avons aussi travaillé avec le groupe de la Banque mondiale, la Chambre de commerce internationale et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour remédier aux "conséquences involontaires" des accords de Bâle III

concernant la reréglementation financière sur la disponibilité du financement du commerce pour les pays pauvres.

Troisièmement, dans le domaine de l'agriculture, nous avons coopéré avec huit autres institutions pour élaborer, à la demande du G-20, les options permettant de mieux atténuer et gérer les risques associés à l'instabilité des prix des produits alimentaires et agricoles.

## **H. LE SECRÉTARIAT**

Je tiens à remercier formellement les 800 fonctionnaires du Secrétariat pour le travail considérable et sérieux qu'ils ont accompli en mettant leurs très grandes compétences au service des Membres. Ces deux dernières années, une de mes priorités a été de faire en sorte que le Secrétariat soit mieux à même de s'adapter rapidement à l'évolution des besoins des Membres et à l'environnement extérieur dans lequel il opère. En améliorant la gouvernance interne et en accroissant l'efficacité, des gains ont été réalisés dans tout le Secrétariat. Des pratiques propres au secteur public comme au secteur privé ont aussi été appliquées, allant de l'audit interne à des procédures d'achat rigoureuses, et à la mise en œuvre d'une gestion moderne des ressources humaines. Des efforts ont aussi été faits pour favoriser la diversité au Secrétariat, qui comprend aujourd'hui des fonctionnaires de 86 nationalités, et pour accroître les possibilités de stages. Nous nous approchons aussi de l'objectif d'un Secrétariat "zéro papier".

Les travaux d'analyse sont un domaine particulier dans lequel les capacités du Secrétariat ont été renforcées. En améliorant leur capacité d'analyse, s'agissant aussi bien des politiques économiques et commerciales que de leurs effets sur le commerce, les experts de l'OMC sont mieux en mesure de servir les Membres. Le suivi de la crise économique et financière, les rapports sur le commerce mondial et les nombreuses publications conjointes que nous avons fait paraître en collaboration avec d'autres organisations internationales comme le BIT, la CNUCED, l'OMPI, l'OMS, le PNUE, l'ONUDI, l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI, n'en sont que quelques exemples.

Le budget de l'OMC est soumis aux mêmes conditions que celles que connaissent les entités publiques dans le monde entier: austérité et utilisation optimale des ressources disponibles. J'ai récemment présenté une proposition de budget pour 2012-2013, fondée sur les principes d'un accroissement de l'efficacité, de la valeur ajoutée et de la productivité. Le Secrétariat fera sa part. Il importe que les Membres contribuent aussi à réduire les coûts.

Toujours en ce qui concerne le budget, nos efforts récents pour remédier à la question des arriérés de contribution ont aussi porté fruit. Le nombre des Membres ayant des arriérés n'est que de cinq, contre 17 il y a deux ans seulement. Il importe de faire en sorte que tous ceux qui appartiennent à la famille de l'OMC puissent fonctionner comme Membres à part entière.

Enfin, les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment actuel de l'OMC progressent rapidement. Les nouveaux locaux, qui seront disponibles dès 2012, et les mesures appropriées de renforcement de la sécurité qui y seront associées, offriront aussi bien aux délégations qu'au personnel l'environnement qui convient pour leurs travaux dans tous les domaines d'activité de l'OMC. Le nouveau bâtiment incarnera ce que nous tous souhaitons pour l'Organisation: il sera moderne, fonctionnel, transparent et au service des Membres.

---